

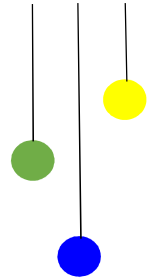


L'Orchampoïsis



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Informations diverses
- Nouveautés
- Travaux
- Comptes-rendus des Conseils Municipaux



Le mot du Maire

Le mois de mars marquait l'élection d'une nouvelle équipe municipale. Notre entrée en fonction devait cependant attendre le 18 Mai. Depuis lors, les contraintes liées à la Covid 19 ont compliqué la mise en place de nos projets. Mais c'est avec motivation et ténacité que l'équipe municipale majoritairement renouvelée a pris ses fonctions.

De nombreux chantiers et actions ont été, soit poursuivis comme l'aménagement du centre bourg, soit lancés à l'image de notre marché depuis cette nouvelle élection. Les différentes commissions - chacune dans leur domaine de compétences - ont établi des diagnostics et préparé les différentes actions à mettre en place durant notre mandat.



De la contrainte à l'opportunité

Les enrobés n'ont pas pu être réalisés aux dates initialement prévues et ce à cause des conditions météorologiques. Nous avons décidé d'utiliser ce désagrément pour le transformer en opportunité et ainsi créer un plateau supplémentaire au niveau de l'abribus coté Besançon, et ce avant le début des travaux d'enrobés. Nous espérons que ces aménagements inciteront les usagers de la route à lever le pied dans le centre bourg et ainsi, contribueront à la sécurité routière dans notre village.

Une vision patrimoniale pour les années à venir

Un plan de restructuration et d'entretien des différents bâtiments a été élaboré, avec notamment la réfection du clocher de notre église, la transformation d'un logement trop grand en deux logements distincts, la rénovation de plusieurs appartements et leur isolation ... 150 000 euros devraient être ainsi investis au cours du mandat pour préserver et améliorer le patrimoine immobilier de notre commune.

Le cimetière a fait l'objet d'une attention particulière. Après la recherche et le classement des concessions, un drone a procédé à sa numérisation. Les tombes à l'abandon seront relevées dans les années à venir. Une réflexion est également menée autour de son aménagement afin de faciliter l'entretien. Un partenariat de gestion est actuellement en cours d'élaboration avec nos amis de La Barre ; ceci afin de partager le coût et d'associer les deux communes à la gestion quotidienne du cimetière.

Réfection des voiries et amélioration de l'assainissement

Les premiers devis d'entretien et de rénovation de voirie s'élèvent à plus de 90 000 euros, il nous faudra donc décider des priorités dans les mois à venir. Notre communauté de communes, quant à elle, procédera à la mise aux normes de nos réseaux ce qui conduira à d'importants travaux ainsi qu'à la création d'une nouvelle station d'épuration (coût des travaux estimés à 2 600 000 euros).

La maison médicale, le projet phare de l'année 2021

L'année 2021 verra, en effet, le début de la création d'une maison médicale sur notre commune. Ce projet se fera en association avec l'ensemble des professions médicales de notre territoire. Nous élaborons actuellement un cahier des charges pour la construction d'un bâtiment qui soit à même de répondre aux attentes de l'ensemble des usagers : professionnels de la santé et patients.

Le tourisme et la vie économique de notre village au cœur des réflexions

Après avoir rencontré les différents acteurs concernés, à savoir les Voies Navigables de France, l'office du tourisme du jura, la région Bourgogne Franche-Comté ainsi que les propriétaires privés, nous avons lancé des études et une réflexion pour la mise en place d'une offre touristique dans la zone du Bar le Gevot, de la maison éclusière et du camping.

En parallèle, nous souhaitons accompagner Monsieur Didier MUTEL dans son projet de création de galerie d'art. Nous avons donc mandaté le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de réfléchir aux futurs aménagements.

Le marché - fort de son succès - sera reconduit en 2021 et, par ailleurs nous soutiendrons chaque association qui souhaite proposer des animations sur la commune.

Une communication communale à votre service

La commission a décidé de procéder à une parution trimestrielle de l'Orchampoïsis permettant une communication plus régulière. Janvier 2021 verra la mise en place d'un panneau numérique installé au centre du bourg. Vous pourrez télécharger une application qui reprendra en temps réel, les différents événements et informations pratiques diffusées sur ce panneau. Les associations pourront diffuser des informations sur leurs activités, il leur suffira pour cela de faire une demande à la commission vie associative.

Notre commune ne disposait pas de site internet, cela est désormais chose faite, vous pouvez le consulter à l'adresse suivante www.orchamps.fr.

De la même manière que pour le panneau numérique, les associations pourront diffuser des informations et des liens qu'elles souhaitent partager. Les commerçants, artisans et entreprises peuvent également apparaître sur une carte interactive.

Prendre soin des uns et des autres en cette période difficile

Après avoir effectué une distribution des masques aux villageois, nous avons réactualisé la liste des personnes isolées afin de nous assurer que chacun et chacune puissent bénéficier d'un accompagnement. Enfin et pour terminer, l'année 2020 a été marquée par la crise de la Covid 19, si cette crise nous a rappelé notre fragilité, elle a été aussi l'occasion pour nombre d'entre nous de faire preuve de bienveillance et de solidarité, que tous en soient remerciés.

Souhaitons à l'heure où nous semblons voir le bout du tunnel grâce aux vaccins que ces valeurs restent ancrées dans nos démarches quotidiennes.

Aussi je profite de ces lignes, pour vous souhaiter en mon nom et au nom de l'équipe municipale, une bonne année 2021.

Amicalement,
Régis CHOPIN



Informations diverses

- La commémoration du 11 novembre a eu lieu en comité restreint afin de respecter les contraintes sanitaires liées au Covid-19.



- Décorations de Noël : merci à notre fleuriste Viviane ODILLE et à nos employés communaux



- Distribution des colis de Noël : le 19 décembre, les conseillers municipaux ont distribué les colis de Noël à nos aînés.



- **Carton rouge aux actes d'incivisme et de vandalisme :**



Régulièrement nous sommes confrontés à des actes de vandalisme sur notre Commune :

- Détériorations des vestiaires de foot,
- Dégradations au camping ...

N'oubliez pas que tout ceci a un coût pour la Commune.



*Les Crottes
C'est dans le sac*
Municipal

Le Civisme ?? Avant tout un ETAT D'ESPRIT...

Au minimum, il consiste à ne pas gêner les autres, à ne pas perturber le fonctionnement extérieur de la société. C'est une attitude assez passive qui amène à ne pas jeter les papiers gras, les masques chirurgicaux sur le trottoir, à respecter la signalisation, les pelouses et les bancs publics...

C'est le premier niveau, élémentaire, du Civisme. Il concerne tous les citoyens en vertu de ce principe: "Il ne peut y avoir de droits pour chacun que si les autres se reconnaissent le devoir de les respecter".

Les rues et les espaces de loisirs de la Commune sont régulièrement souillés par des déjections canines. Cette pollution remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village. Au-delà de la propreté, il est aussi question de sécurité publique.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore, errance). Nous faisons appel au civisme de chacun pour que Orchamps conserve son cadre de vie agréable et convivial.



Les Nouveautés

- Défibrillateurs : installation de 2 défibrillateurs à Orchamps, à la Pharmacie et à la salle des fêtes.



- Le panneau d'informations numérique est en cours d'installation au centre du village. Vous y retrouverez toutes les actualités de votre Commune.
- Téléchargez l'application CentoLive pour avoir les informations en temps réel.

- Le site internet de notre Commune est en ligne, n'hésitez pas à le consulter pour avoir accès à toutes les infos.

www.orchamps.fr



- Des nouvelles tenues pour nos employés communaux

Nos employés des Services Techniques sont désormais dotés de nouvelles tenues.

Leur dotation comprend des vêtements techniques autant pour l'été que pour l'hiver, leur apportant un meilleur confort et une meilleure visibilité.

- La french poutine vous propose poutines et burgers tous les vendredis soir sur la place du Gevot.



- Sans oublier TOMTOM Pizza 1^{er} et 3^{ème} lundi



- Et bien sur votre restaurant Le Petit comtois





Travaux

- Rue de la Vierge, lotissement des Vignes et impasse des Ducs : la création du réseau pluvial en lien avec la SNCF se termine. Ces travaux permettront à terme la mise en séparatif des eaux usées du quartier. La reprise des voiries devra attendre les conditions météo favorables du Printemps.



Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 08 octobre 2020

Présents :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Barbara PANOUILLOT, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Nathalie DEPREZ (sans voix délibérante), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE,

Absents excusés :

Thierry ESCODA (procuration à Edwige VERNEREY), Valentin MATARESE (procuration à Régis CHOPIN), Alexandre DUMONT.

Secrétaire de séance : Olivier DEMANDRE

Désignation membres Commission Communale Impôts Directs :

Commissaires titulaires				
n°	Nom	Prénom	Profession	Adresse
1	CHAMPREUX	Raymond	Retraité	1b, rue de l'Eglise 39700 ORCHAMPS
2	RAMEL	Jessica	Mère au foyer	3 lot. Revers des Vaux 39700 ORCHAMPS
3	RACINE	Dominique	Retraité	7 lot les Vignes 39700 ORCHAMPS
4	CONTET	Yves	Retraité	Rue de la Libération 39700 ORCHAMPS
5	DEMANDRE	Olivier	Chef de projets	6 rue Louis Besson 39700 ORCHAMPS
6	TARDY DEPREZ	Nathalie	Aide-soignante	Impasse Bellevue 39700 ORCHAMPS
7	VESIN	Christiane	Retraîtée	13 rue de la Libération 39700 ORCHAMPS
8	LHOMME	Daniel	Retraité	33 rue de la Libération 39700 ORCHAMPS
9	SCHMIT	Raymond	Retraité	6 rue de la Fraternité 39700 ORCHAMPS
10	FRANCIOLI	Robert	Retraité	2 Clos Bellevue 39700 ORCHAMPS
11	CANAL LAITHIER	Cécile	Pharmacienne	2 rue de la Libération 39700 ORCHAMPS
12	BOUCON	Marc	Agent territorial	Rue Pasteur 39700 ORCHAMPS

Commissaires suppléants				
N°	Nom	Prénom	Profession	Adresse
1	MATHE	Jean-Pierre	Retraité	9 rue de la Libération 39700 ORCHAMPS
2	BERNARD	Jacky	Retraité	7 Rue de la Vierge 39700 ORCHAMPS
3	PERARD	Daniel	Retraité	7 rue de la Bienvenue 39700 ORCHAMPS
4	BEY	Jean-Louis	Entrepreneur travaux agricoles	10 rue de la Bienvenue 39700 ORCHAMPS
5	DUMONT	Alexandre	Commercial	Lot. Les Vignes 39700 ORCHAMPS
6	FRISTOT	Claude	Employé	36 rue du Four à Pain 39700 ORCHAMPS
7	CHARDONNENS	André	Retraité	Rue de la Fraternité 39700 ORCHAMPS
8	NAEGELLEN	Lucette	Retraité	Rue Pasteur 39700 ORCHAMPS
9	POIDEVIN	Séverine	Assistante maternelle	2 Clos Bellevue 39700 ORCHAMPS
10	CITORES	José	Employé	17 rue des Maizières 39700 ORCHAMPS
11	THIEBAUD	Armand	Retraité	1 rue de la Fraternité 39700 ORCHAMPS
12	KRYSYK	Jean Claude	Retraité	19 rue de la Libération 39700 ORCHAMPS

Cette proposition de liste est adoptée à l'unanimité du conseil.

O.N.F. destination des coupes 2021 :

Les coupes à réaliser suivant l'état d'assiette 2020 - 2021 prévues par l'O.N.F.

Le bois sera vendu sur pied

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Attribution marche maîtrise d'œuvre plateau entrée est Orchamps :

Le conseil municipal est d'accord pour confier l'étude des travaux pour la mise en place d'un plateau sur le RD673 à l'entrée est du village.

Des devis sont à l'étude.

Demande de subvention ADEME / JURASCIC :

Pour financer l'étude de faisabilité d'un parc éolien une demande de subvention peut être faite à l'ADEME.

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité du conseil.

Tarifs 2021 :

• Cimetière :

Tarifs pour les concessions pleine terre, 2 propositions sont présentées :

Proposition n°1 :

3,36 m² : 30 ans = **285 €** = 9,50 €/an (84,82 € m²)

3,36 m² : 50 ans = **475 €** = 9,50 €/AN

4,80 m² : 30 ans = **407 €** = 13,56 €/AN (84,79 € m²)

4,80 m² : 50 ans = **678 €** = 13,56 €/AN

Proposition n°2 :

3,36 m² : 30 ans = **235 €** = 7,83 €/AN (69,94 € m²)

3,36 m² : 50 ans = **391 €** = 7,82 €/AN

4,80 m² : 30 ans = **335 €** = 11,16 €/AN (69,79 € m²)

4,80 m² : 50 ans = **558 €** = 11,16 €/AN

Tarifs pour les concessions columbarium pour une durée de 20ans :

1 case 2 urnes = **450 €** = 22,50 €/AN renouvellement idem

1 case 3 urnes = **675 €** = 33,75 €/AN renouvellement idem

1 case 4 urnes = **900 €** = 45 €/AN renouvellement idem

Taxe de réouverture de la case : 70 €

La proposition n°1 pour les concession « pleine terre » et les tarifs de concession du columbarium sont acceptés par 12 voix pour et 3 voix contre.

• Camping :

Mise en place d'un tarif à la semaine de 65 € et de 11 € à la nuitée tente voiture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

• Salle des fêtes :

Mise à disposition de la salle pour 3h à 30 € pour tous types de location.

Modification du règlement de location de la salle des fêtes (caution à verser 2 semaines avant la réservation)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

• Affouage :

Pour la campagne d'affouage 2021-2022, le stère de bois sera vendu à 6 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Montant loyers maison air 4 rue de la Liberté et appartement n°6 rue Neuve :

• Maison de l'Air 4 rue de la liberté : actuellement à 540 €

• Appartement n°6 rue neuve : actuellement à 630 €

La proposition de maintenir les tarifs des loyers de ces 2 logements est adoptée à l'unanimité du conseil.

Subventions associations :

Cette délibération est reportée à une séance ultérieure.

Délibérations supplémentaires :

Rencontre avec l'entreprise PMM pour évoquer le sujet du RIS.

La plus-value est de 495 € HT par rapport aux devis déjà validé pour obtenir un panneau RIS soit un montant de 3 487 € HT.

Cette Proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Un diagnostic doit être réalisé rue de la Vierge pour connaître l'état des raccordements à l'assainissement des différentes propriétés.

Un devis de l'entreprise VERDI pour un montant de 156 € TTC par maison pour 15 maisons.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Questions diverses :

• Pôle de Santé :

Une partie des loyers a été suspendue pendant la période de confinement lié au COVID.

Une rencontre doit être organisée avec les professionnels de santé et une décision sera prise ensuite.

• Participation Citoyenne :

Une rencontre avec le référent du secteur sera organisée sur la commune pour avoir de plus amples informations.

• Association contre le développement du nucléaire :

Une rencontre sera organisée avec l'association.

Conseil municipal du 07 novembre 2020

Présents :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Barbara PANOUILLOT, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérante), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE, Alexandre DUMONT (sans voix délibérante),

Absents excusés :

Thierry ESCODA (procuration à Edwige VERNEREY), Valentin MATARESE (procuration à Régis CHOPIN).

Secrétaire de séance : Michèle BOUCARD.

Rémunération des agents recenseurs 2021 :

A titre d'information l'INSEE octroie à la commune une subvention de 2057 € pour le recensement.

Proposition de payer les agents sur un forfait de 2 € par bulletin individuel + 1 € par logement

2 journées de formation sont prévues, elles seront payées aux agents sur le taux du smic horaire + remboursement des frais kilométriques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Rémunération de l'agent coordinateur pour le recensement :

Cécilia FILIPPI sera rémunérée pour ce travail en complément de son travail habituel.

D'après les préconisations de l'INSEE, pour des communes entre 1000 à 3999 habitants, 20 jours de travail peuvent être allouées à l'agent coordinateur (1 jour de formation, 8 jours de préparation et 11 jours de suivi), soit un total de 140 heures maximum.

Le conseil municipal estime que, vu le nombre d'habitants de la commune, ce chiffre paraît élevé.

Il est proposé qu'un décompte d'heures soit réalisé par l'agent pour comptabiliser les heures réelles

La rémunération sera basée sur son indice de rémunération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Achat ordinateurs et serveurs mairie, vidéo projecteur salle des fêtes :

Une consultation a été lancée par le SIDEC

Plusieurs devis ont été établis, celui retenu est celui de la société Distrimatic pour un montant de

8 131,84 € + 6 963,60 € (T.T.C.) soit un total de 15 095,44 € (L'interphone n'est pas inclus dans cette offre)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Répartition du F.P.I.C. :

Proposition d'entériner la proposition de répartition validée en Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 pour un montant de 9 219 €, qui sera reversé à la commune.

La Communauté de Communes a retenu la règle de droit commun d'une répartition au 2/3.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Demande de subvention amendes de police parking de La Poste :

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser la demande de subvention au titre des amendes de police. Cette subvention est gérée par le Conseil Départemental et versée à hauteur de 25 % des dépenses, plafonnées à 30 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Proposition CAUE pour aménagement du camping et du Gevot :

La commune souhaite lancer une réflexion sur les possibilités d'aménagement des sites de la maison éclusière, du Gevot et de l'atelier municipal et souhaite confier ces réflexions au C.A.U.E. du Jura.

Cette réflexion intégrerait l'atelier de M. MUTEL dans le cadre de l'accueil touristique de la commune, et ainsi lui faire éventuellement bénéficier des aides départementales.

Il est donc proposé de confier cette mission au CAUE du Jura pour un montant à 5 872 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Validation de la faisabilité d'aménagement du secteur de l'école :

La commune souhaite mener une réflexion pour l'aménagement du secteur de l'école.

Le cabinet d'étude PMM propose un devis pour mener une étude de faisabilité pour un montant de 7 800 € TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Subventions associations :

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Music Chaux en contrepartie de 2 prestations à réaliser à l'occasion de 2 marchés de la commune.

Pour mémoire, cette association joue gratuitement pour la commune lors des commémorations patriotiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil moins une abstention.

Montant des loyers Pôle de Santé période de confinement :

Rencontre des professionnels du Pôle de santé rue de l'Eglise.

Les principales questions concernent :

- Les régularisations de charges qui courent depuis le début de location fin 2018
- Le paiement des loyers pendant la période de confinement pour le mois d'avril 2020 et 11 jours en mai.

Les régularisations de charges sont en cours de calcul, elles seront transmises aux locataires rapidement.

Les loyers devront être facturés de manière normale.

Mise en place d'une taxe de séjour :

La question est posée sur le principe de mettre en place une taxe de séjour sur le territoire de la commune.

Il est décidé de ne pas mettre en place de taxe de séjour.

Taxe d'aménagement :

Actuellement la taxe d'aménagement est actuellement à 3,5%. Il est proposé de la passer ce taux à 4%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil moins une abstention.

Installation de 2 défibrillateurs :

Il est proposé l'achat de 2 défibrillateurs pour équiper la salle des fêtes et la pharmacie

Cette proposition de liste est adoptée à l'unanimité du conseil.

Une réflexion sera menée pour l'équipement d'un 3^{ème} défibrillateur.

Rétrocessions NEOLIA :

Il est proposé la rétrocession de la voirie de NEOLIA située impasse du Revers des Vaux vers la voirie communale. NEOLIA propose que cette rétrocession se fasse à titre gratuit en contre partie de la remise en état de cette Impasse.

Le conseil municipal accepte le principe de rétrocession de cette voirie.

Le conseil devra se prononcer concernant les conditions de reprise de cette voirie.

La commune prendra à sa charge soit les frais de notaire soit le remplacement de l'éclairage public.

Un 1^{er} devis pour la remise en état de l'éclairage public d'un montant de 4 800 € a été réalisé.

Rénovation gare SNCF :

La SNCF propose 2 solutions pour la rénovation de la gare :

- Soit on connaît une entreprise ou une MAM qui pourrait être intéressée par l'utilisation de ces locaux et on les met en relation avec la SNCF.
- Soit la commune peut avoir besoin de locaux et devient locataire.

Une proposition de location pourra être formulée pour de la sous-location aux associations ou à une profession médicale (éventuellement dentiste).

Une visite des locaux sera organisée avec la SNCF et un loyer modéré sera éventuellement proposé.

Maison LORY :

La maison est en vente par l'agence WinWin au prix de 134 000 € (Frais d'agence inclus : 6000 €).

La maison n'est pas raccordée à l'assainissement collectif.

Un diagnostic a été réalisé, la fosse septique est hors d'usage et nécessite des travaux relativement coûteux.

Il est décidé de ne rien modifier pour le moment et de maintenir le prix de vente actuel.

Bar Le Gevot :

L'EPF nous relance pour connaître notre position sur le prix d'achat à proposer. Leur estimation est de 140 000 €.

Le conseil municipal juge ce montant trop élevé, au vu des difficultés d'aménagement (pas de possibilités d'agrandissement, intérieur difficile à modifier ...).

Local de l'ancien dentiste :

L'ASOL et Fêtes et Compagnie se posent la question sur le devenir des stockages de ces associations.

Il leur est proposé d'utiliser le local situé sur le parking de la pharmacie, dans l'ancienne maison Keck.

Questions sur la maison des Sœurs Dominicaines

Une visite du bâtiment est organisée vendredi 13 novembre à 14 h 00.

Mise en place d'une (ou plusieurs) boîte(s) à livres :

Jean-Baptiste CHAPUIS s'occupe de la réflexion sur la mise en place de cette activité.

Conseil municipal du 10 décembre 2020

Présents :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Barbara PANOUILLOT, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérante), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE.

Absents excusés :

Thierry ESCODA, Valentin MATARESE.

Secrétaire de séance : Michèle BOUCARD.

Présentation ONF :

Rappel des missions réalisées par l'ONF sur notre forêt (gestion des ressources bois, surveillance, listage des travaux à effectuer...)

Devis ONF travaux 2021 :

Les travaux de la coupe n°8 ne seront pas réalisés cette année.

Le devis proposé d'un montant de 17 500 € est validé, on se réserve la possibilité de faire réaliser certains travaux par les employés communaux.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Tarifs salle des fêtes 2021 :

Il est proposé de modifier les tarifs d'emplacement pour les food-trucks qui s'installent sur la commune. Actuellement, le montant est de 20 € par installation ;

Les tarifs proposés seraient de :

- 400 € pour une installation chaque semaine,
- 250 € pour 2 installations par mois,
- 20 € par journée si installation ponctuelle,

Il n'y aura pas de différenciation de coût que le commerçant ait recours à l'électricité ou non.

La redevance sera facturée annuellement avant l'installation sur la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Attribution marché branchements eaux pluviales rue du Clos des Vignes :

Dans le cadre des travaux SNCF, il est proposé de mettre en place des boîtes de raccordement pour que les maisons situées sur le secteur concerné par ces travaux puissent raccorder les eaux usées en séparatif.

Il est proposé de retenir l'entreprise de ROGER MARTIN pour un montant de 36 790,74 € TTC.

Remarque : lors de la vente, il faudra inciter le vendeur à effectuer ce raccordement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Attribution marché interphone (portier) :

Un devis d'interphone (sans caméra) a été réalisé pour permettre de contrôler les accès du public à la mairie.

Il est proposé de retenir l'entreprise BATICOOP pour 3 025,03 € TTC

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Demande de subvention DETR + amendes de police plateau entrée est :

Une première proposition d'implantation du plateau a été envoyée par la société VERDI.

Le conseil municipal est sollicité pour demander des subventions de DETR et amendes de polices.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Demande de subvention CD39 DST rénovation logements :

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention au titre de la DST dans le cadre des travaux de rénovations des logements communaux.

Pour information les 1ers devis et estimations s'élèvent à 149 217,42 € TTC, incluant la modification d'un logement F5 (souvent inoccupé) en deux F3, pour faciliter la location.

Il conviendra de faire plusieurs dossiers de demande, le montant plafond pour bénéficier d'un taux de subvention de 33 % étant de 70 000 € (au-dessus de cette somme, le taux est de 20 %)

Cette proposition de demande de subvention est acceptée à l'unanimité.

AP/CP Aménagement centre Bourg :

Une présentation des autorisations de programme et crédits de paiement est réalisée pour les travaux entrepris et restant à réaliser au centre bourg.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition d'AP/CP.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Crédits anticipation 2021 :

Pour permettre de réaliser des travaux en 2021 avant le vote du budget, il est proposé d'inscrire au titre des crédits d'anticipation la somme de 171 460 € au Budget Général et la somme de 4 387 € au budget RCE.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Garantie emprunt O.P.H. :

L'OPH va lancer des travaux de rénovation de leurs logement situés sur la commune, rue de la Pâte à Bois. Il est demandé à la commune de garantir l'emprunt réalisé à hauteur de 50%.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Modification DCM n°202°.11.07.12 (Néolia) :

Il est proposé la rétrocession de la voirie de NEOLIA située impasse du Revers des Vaux vers la voirie communale. NEOLIA propose que cette rétrocession se fasse à titre gratuit en contre partie de la remise en état de cette Impasse.

La rénovation des enrobés a été réalisée, NEOLIA doit faire réaliser les réparations de l'éclairage de l'impasse. La commune prendra à sa charge les frais de notaire.

Le conseil municipal accepte ce principe de rétrocession de cette voirie, que deviendra une voie communale privée.

Tableau des emplois :

Délibération reportée.

Questions diverses :

- Subventions aux associations

- | | |
|------------------------------|--|
| ○ FNATH : 90 € | ○ Saint Vincent de Paul : 450 € |
| ○ PGCATM : 90 € | ○ Amicale des Sapeurs-Pompiers : 450 € |
| ○ Souvenir Français : 100 € | ○ Judo : 450 € |
| ○ Anciens Combattant : 180 € | ○ Foyer Rural : 450 € |
| ○ ASOL : 450 € | ○ Tandem : 450 € |
| ○ APE : 450 € | ○ Don du sang : 80 € |

Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins 1 voix contre et 1 abstention.

Il conviendra, quand la situation sanitaire le permettra, de réunir les associations afin de préciser les modalités d'attribution des subventions.

- Demande d'aide exceptionnelle pour la commune sinistrée de TENDE dans la vallée de la ROYA.

Le principe d'une aide exceptionnelle de 1 000 € est proposée au conseil municipal.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Point d'information sur la situation sanitaire actuelle de la COVID suite à l'audio conférence avec le Préfet.

La situation sanitaire départementale est préoccupante. Il convient de diffuser au maximum les informations et les consignes concernant les gestes barrières.

Réflexions sur les pistes à mettre en place (informations dans les colis de Noël, info aux familles de l'école, ...).

- Réparations sur le clocher (environ 70 000 €), délibération pour solliciter des demandes de subventions aux titres de la DETR et la DST

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.